

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°04

22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet, le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 20 juin 2020, s'est réuni en session d'urgence, à 19 heures 00, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Karim AMEZIANE, Maire.

PRESENTS : Karim AMEZIANE, Alexandra CONTAMIN, Stéphane MATHIS, Éric POUGET, Stéphanie PINZETTA, Sophie GIORGI, Christian LEFEBVRE, Sabrina CONJARD, Daphnée FERRET,

ABSENTS EXCUSES : Guillaume REY, Eliane RAIDELET (donne pouvoir à Alexandra CONTAMIN),

SECRETAIRE : Stéphane MATHIS

Monsieur le maire invoque l'urgence de ce conseil municipal, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc, ce qui est en l'état de ce conseil, est conforme à l'article L2121-11 Créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Monsieur le Maire expose cette urgence pour les raisons suivantes :

- Vote du budget primitif avant le 31 juillet 2020,
- Départ des vacances accordées au personnel communal en amont,
- Hospitalisation de Monsieur le Maire à compter du 27 juillet 2020.

Le conseil municipal se prononce sur l'urgence et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour le déroulement du conseil municipal et de son ordre du jour.

(A savoir le conseil municipal peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.)

Compte rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire tient à s'exprimer concernant la délibération n°14 du conseil municipal du 22 juin 2020 et de sa vision, quant à sa proposition des indemnités pour le personnel communal: **Délibération n°14 : Portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19**

Adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019 dressé par M le Trésorier de Crémieu et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2019 établi par le Monsieur le Maire M. Joël MAZZARO,

1 - Délibération : Approbation du Compte de Gestion de l'année 2019

Monsieur le Comptable du Trésor Public, nous a transmis le compte de gestion de l'exercice 2019. Nous avons vérifié, qu'il a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Cet acte est prévu par l'article L2121-31 du CGCT.

Les résultats du compte de gestion 2019 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 243 140,34 €

Recettes : 281 313,70 €

Résultat de la section de fonctionnement : 38 173,36 €

Report de 2018 en recettes : 112 995,56 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement 151 168,92 €

Section d'investissement :

Dépenses : 42 915,84 €

Recettes : 128 380,34 €

Résultat de la section d'investissement 85 464,50 €

Report de 2018 en recettes : 364 938,28 €

Soit un résultat de la section d'investissement : 450 402,78 €

Résultat de clôture l'exercice 2019 : 601 571,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2020/04/01 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et conformément au code général des collectivités territoriales, adopte à l'unanimité le compte de gestion établi en conformité avec la nomenclature M14

2 - Délibération : Vote du Compte Administratif de l'année 2019.

Vu le code des collectivités territoriales et le code des communes.

Vu la délibération approuvant le budget primitif 2019 ainsi que celles approuvant des décisions modificatives relatives à cet exercice.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution de l'exercice 2019 et présente le Compte Administratif 2019.

Pour rappel : Si le maire sortant n'a pas été réélu, le nouveau maire peut présider la séance dans laquelle le compte administratif est débattu et peut participer au vote, dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal,, après en avoir délibéré,

2020/04/02 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et conformément au code général des collectivités territoriales, adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 établi en conformité avec la nomenclature M14 et arrêté comme suit :

Résultat de l'exercice : excédent de 601 571,70 €

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses	42 915,84 €	243 140,34 €
Recette	128 380,34 €	281 313,70 €
Résultat	85 464,50 €	38 173,36 €

Le résultat présenté correspond au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier.

3 - Délibération : Affectation du résultat du Compte Administratif de l'année 2019.

Monsieur le Maire rappelle que l'exercice 2019 présente :

- un excédent de fonctionnement de **151 168,92 €** et
- un excédent d'investissement de **450 402,78 €**
-

Il sera donc reporté 151 168,92 € en fonctionnement recette à l'article R002 et 450 402 € en investissement recette à l'article R001 au Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2020/04/03 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

4 - Délibération : Vote du Budget Primitif pour l'année 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020.

Il propose que le budget soit voté au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'investissement réalisés en 2019 et présente les travaux prévus en investissement pour 2020:

- Continuité de la restructuration du bâtiment communal avec création de deux salles de classes, une salle de restauration et une salle de motricité (opération équilibrée avec les ventes communales effectuées en 2014 et 2015, les subventions du conseil départementale de l'Isère et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ainsi qu'un emprunt et une ligne de trésorerie afin d'avancer la TVA avant son remboursement par l'État soit 2 ans après l'achèvement des travaux).
- Achat d'un columbarium (celui présent dans le cimetière ne comporte plus que 4 cases)
- Travaux voirie descente de la route de Saint Marcel Bel Accueil
- Changement pour mise aux normes du paratonnerre de l'église.
- Achat et pose d'un défibrillateur au centre du village.
- Achat d'un PC portable.

- Travaux toiture sur emplacement dalle plaine des jeux
- Achat du terrain (90 m²) situé en continuité du bâtiment de la mairie, appartenant à **Mme Bérengère CORTAIX**, pour la création de place de parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2020/04/04 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE à l'unanimité de voter le Budget Primitif 2020 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre pour la section investissement.

ADOpte à l'unanimité le Budget Primitif 2020 établi en conformité avec la nomenclature M14 et arrêté comme suit :

Équilibré en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à	393 787,92 €
Équilibré en section d'investissement en recettes et en dépenses à	554 402,78 €

5- Désignation du correspondant défense.

Le Ministère de la Défense demande de désigner un nouveau « correspondant défense » à la suite des élections municipales.

Son rôle est essentiel dans la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Correspondant défense : Madame Sophie GIORGI

6- Désignation du délégué pour le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

La Commune adhère au CNAS depuis 2009.

Vu le renouvellement du conseil municipal il faut désigner un nouveau délégué au sein des élus pour les six années à venir, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS, et un délégué au sein des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2014/04/05 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DESIGNE comme déléguée des élus Stéphanie PINZETTA.

La déléguée des agents est **Irène MARTINEZ**, secrétaire.

7 – Modification de la délibération 2020/03/10 pour la constitution et désignation de la Commission de Contrôle des Listes Électorales

Suite au courriel du Tribunal Judiciaire de Bourgoin-Jallieu en date du 01 juillet 2020, qui stipule que le représentant du Président du tribunal ne peut être un membre du Conseil Municipal, ni un agent communal.

Monsieur le Maire présente la candidature de **Mr.Florent GAUTHERON** en lieu et place de **Mme Alexandra CONTAMIN**, 1^o Adjointe

Le reste de la Délibération 2020/03/10 restant en l'état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2014/04/06 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE de rectifier l'erreur matérielle et de confirmer l'acceptation du changement de nom concernant le représentant du Tribunal Judiciaire de Bourgoin-Jallieu.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

8 - Informations et questions diverses.

1/Monsieur le maire, donne la parole à Monsieur **Éric POUGET** qui expose au Conseil Municipal les concepts de « Voisins Vigilants » et « La Participation Citoyenne ».

2/ Sécurité route communale : Monsieur le Maire expose une demande de mise en place de panneaux de signalisation danger, sis chemin de Bramafant afin de sécuriser les sorties de véhicules et des habitants sur la route communale empruntée par des engins agricoles, Cyclistes et autres...

Monsieur le Maire garant devant la loi de la sécurité routière et conformément au Code de la Route, Code général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié prendra un arrêté communal afin de mettre en place deux panneaux en amont des habitations pour signaler ce danger.

3/Mise en place de la Commission Communale des impôts Directs (CCID)
Exposé de Monsieur le Maire.

4/Information sur la possibilité de l'achat d'une parcelle de terrain à Me CORTAIX Bérengère, contigu au bâtiment de la Mairie.

5/Information sur la possibilité de couvrir par un toit, la dalle se situant dans la plaine des jeux.

6/ Achat de masque chirurgicaux 3 plis et de masques lavables.
Présentation de deux devis sociétés sis à Bourgoin-Jallieu.

La séance est levée à 22h03.

AMEZIANE	Karim	
CONTAMIN	Alexandra	
REY	Guillaume	Absent
MATHIS	Stéphane	
POUGET	Eric	
PINZETTA	Stéphanie	
GIORGI	Sophie	
LEFEBVRE	Christian	
CONJARD	Sabrina	
RAIDELET	Eliane	Absente
FERRET	Daphnée	